

communiqué



Objet : Modification des conditions d'accès aux déchèteries

Les conditions d'accès aux déchèteries changent !

Les règles de déconfinement évoluent et les conditions d'accès en déchèteries aussi !

Depuis le 11 mai dernier, Sitreva a pu rouvrir la plus grande partie de ses déchèteries mais uniquement sur rendez-vous. Cette solution a permis d'éviter de longues files d'attente devant les déchèteries lors de la réouverture. Les règles de déconfinement évoluant, Sitreva a décidé de modifier ses conditions d'accès en déchèteries.

À partir de lundi 29 juin, les règles d'accès en déchèteries sont les suivantes :

- ➔ Accès libre sans rendez-vous les matins aux jours et horaires habituels d'ouverture (Attention ! Nombre limité d'utilisateurs présents en même temps sur le site)
- ➔ Accès sur rendez-vous les après-midi et les week-end aux jours et horaires habituels
- ➔ Le port du masque reste obligatoire et les gestes barrières sont toujours d'actualité

- ➔ Localisez votre déchèterie sur : www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries.html

Qui peut se rendre en déchèterie ?

- ➔ Les détenteurs d'un Pass'déchèterie **Particulier** (vert) ou bien d'une carte de déchèterie Agglo du Pays de Dreux ;
- ➔ Les détenteurs d'un Pass'Déchèterie **Professionnel** (orange) ou **Collectivité** (bleu) ;
- ➔ Pour les professionnels du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux : une carte dont le solde en prépaiement est positif et couvre les apports.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- ➔ L'accès se fait **sans rendez-vous le matin** et **uniquement sur rendez-vous les après-midi et week-end**
- ➔ Selon la taille de la déchèterie, jusqu'à 8 rendez-vous seront acceptés par tranche de 15 minutes,

La prise de rendez-vous se fait :

- ➔ sur le site internet de Sitreva: www.sitreva.fr
- ➔ par téléphone exclusivement pour les personnes n'ayant pas internet au **01.34.57.17.35** ou **07.57.47.90.72** ou **01.34.57.12.20**

Quels déchets sont acceptés ?

Tous les déchets habituellement autorisés.

Comment se déroule l'apport ?

1. L'ouverture du portail se fait par l'agent d'accueil qui **contrôle la validité du rendez-vous**.
2. Le **contrôle d'accès** se fait dans le plus strict respect des gestes barrières : présentation du Pass'déchèterie à travers la vitre fermée du véhicule,
3. L'agent d'accueil **contrôle le chargement** du véhicule et saisit sur son terminal les volumes apportés,
4. L'agent d'accueil présente au professionnel les apports saisis sur son terminal à travers la vitre du véhicule

Règles sanitaires à respecter sur la déchèterie

- Le **port du masque est obligatoire** et les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés.
- L'utilisateur devra **apporter son matériel pour nettoyer** les abords du quai où il aura déchargé (balai + pelle).
- Interdiction de nettoyer son coffre ou sa remorque sur le site.
- Les lave-mains ne seront pas accessibles aux usagers et la déchèterie ne fournira pas de solution hydroalcoolique

Les consignes habituelles s'appliquent

- Les seuls véhicules autorisés sont les moins de 3,5 t
- Pas de bascule de la remorque. Le vidage se fait à la main.
- Les déchets doivent être triés.
- La plate-forme de vidage est laissée propre.
- Les apports des particuliers au-delà de 2m3 seront facturés.

Contact

Bruno LOURDELET - Nathalie DUJARDIN

Tél : 01.34.57.12.20

communication@sitreva.fr

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva

